

Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

Procès-verbal 2024-01

Le 19 Janvier 2024, le COSP de l'INSPÉ de Bretagne s'est réuni à 14h sous la présidence de M. André TRICOT.

Membres des universités partenaires		
Gilles BEDOUX	Université de Bretagne Sud	Absent
Gilles PINTE	Université de Bretagne Sud	Présent
Céline PIQUEE	Université Rennes 2	Absente
Gaïd LE MANNER	Université Rennes 2	Absente
Carole NOCERA-PICAND	Université de Rennes 1	Absente
Julien SEBAG	Université de Rennes 1	Absent
Tristan MONTIER	Université de Bretagne Occidentale	Absent
Hélène COUTHON	Université de Bretagne Occidentale	Présente
Membres désignés par le conseil de l'INSPÉ de Bretagne		
Olivia PAUL	INSPÉ de Bretagne	Absente
David CORRE	INSPÉ de Bretagne	Excusé
Gurvan LE GUENNEC	INSPÉ de Bretagne	Excusé
Christian LORINQUER	INSPÉ de Bretagne	Présent
Membres désignés par le Recteur		
André TRICOT	Université de Montpellier	Présent
Camille DAPPOIGNY	Rectorat de Rennes	Absente
Marc GIMONET	CANOPE	Présent
Raphaël ROTH	INSEAC	Absent

En plus des membres du COSP, assistaient à la séance :

M. TOCQUER, directeur de l'INSPÉ de Bretagne, , Mme BONNETON-BOTTE, directrice adjointe de la recherche, M. JOUAN, responsable du pôle sud, directeur adjoint numérique, Mme HERGOTT, directrice adjointe formation initiale, Mme LECOT, responsable du pôle ouest, directrice adjointe DDRS ainsi que M. PULIDO, président du consortium régional de recherche en éducation de l'université de Chicoutimi, Mme BRETON, ingénieure Pédagogique APC (UBO), Mme GUICHARD, enseignante, chargée de mission APC (UBO), Mme BLAT, chercheuse contractuelle UBO et CREAD.

L'ordre du jour était le suivant :

Introduction et informations

Le président M. TRICOT ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et en proposant un tour de table pour permettre aux invités de la séance de se présenter.

1. Démarche qualité : évaluation de l'UE recherche

Mme BONNETON-BOTTE expose la démarche adoptée pour l'évaluation de la formation à et par la recherche (UE3) réalisée par questionnaire à partir du guide l'HCERES.

- <https://www.hceres.fr/fr/publications/referentiel-pour-levaluation-externe-dune-formation-conferant-le-grade-de-master>

Elle présente succinctement la méthodologie. Le questionnaire composé de 32 questions a été envoyé aux étudiants de M2 MEEF premier, second degré et encadrement éducatif par le service de scolarité centrale : un bloc de questions sur l'enseignement à et par la recherche, un bloc sur le mémoire et l'accompagnement, un bloc de questions sur le profil du répondant. La diffusion tardive (mai 2023) a cependant permis d'obtenir des réponses complètes de 207 répondants, 6 parcours sont non représentés (Breton, Italien, Lettres classiques, Philosophie, Enseigner en lycée professionnel, Sciences Industriels de l'ingénieur). Un rapport de synthèse a été produit, il est disponible pour les membres du COSP (moodle COSP) et l'ensemble de la communauté (moodle BRI).

Le rapport et le questionnaire 2023-2024 seront présentés aux équipes pédagogiques lors des séminaires de site.

Il ressort de cette première analyse plusieurs préconisations :

- ❖ Veiller à présenter les 9 laboratoires d'appui et leurs spécificités.
- ❖ Encourager les PEMF et FA impliqués dans des recherches collaboratives ou participatives à partager leur expérience en tant que praticiens ayant contribué à une démarche de recherche.
- ❖ Présenter les partenariats de recherche avec l'étranger dans le cadre de l'UE recherche.
- ❖ Multiplier les opportunités de se former **par** la recherche (séminaire, colloque, stage, participation à un recueil de données, participation à un COREF...).

- Dans la perspective d'une approche par compétences dans les formations, Mme BONNETON-BOTTE et Mme HERGOTT ont inséré une question pour identifier chez les étudiants la perception qu'ils avaient des compétences métiers travaillées grâce au mémoire de recherche. [Question : Citer trois compétences professionnelles que vous pensez avoir développé grâce au mémoire (n=119)]. Une catégorisation des réponses a été réalisée avec M. BLOCHER, ingénieur de recherche et il a présenté les résultats sous la forme d'un nuage de mots (cf. figure 1) dans lequel la taille des mots intègre les occurrences.



Le suivi de l'enquête et l'analyse des réponses sera probablement un appui pour réfléchir à une future potentielle approche par compétences.

2. Vademecum de l'encadrement du mémoire

Au sein du BRI (Bureau recherche de l'INSPÉ) un travail a été réalisé pour proposer une version 0 du Vademecum. Un débat a eu lieu au sein du bureau recherche sur le contenu de cette version et sur ses destinataires (formateurs et/ou étudiants ?). La version 0 sera retravaillée pour produire un document à destination des encadrants et un autre à destination des étudiants. Le document travaillé en séminaire académique sera ensuite proposé au vote du conseil d'institut.

La question de la charge de travail des étudiants est évoquée par M. LORINQUER qui considère qu'un effort de clarification sera facilitateur pour les étudiants.

M. LORINQUER souhaite redire qu'il n'est pas possible pour des étudiants d'avoir à réaliser deux mémoires, la réalisation d'un seul dans de bonnes conditions est déjà difficile au regard de la charge de travail.

M. PINTE précise que l'UBS a aussi un Vademecum qu'il pourra partager

M. TOCQUER demande à Mme COUTHON si les composantes de l'UBO ont ce type d'outils. Mme COUTHON propose de se renseigner.

Mme COUTHON se demande quels types de méthodologies de recherche sont adoptées ? LORINQUER rappelle que le décret de juillet 2020 prévoit un mémoire qui se fonde sur les questions professionnelles et d'éducation. M. TOCQUER explicite la diversité des méthodologies et des données obtenues en éducation.

3. Réforme et approche par compétences

Après un rappel des dernières déclarations politiques, M. TOCQUER présente les informations stabilisées : les formations resteront dans les universités selon les dernières déclarations du président de la République. La crainte d'une incohérence entre premier et second degré est levée. La recherche d'un continuum sur 5 ans semble rechercher par tous, de même que le maintien de la place de la recherche. Une proposition du réseau des INSPÉ serait de créer une licence mention enseignement et éducation. Une seconde serait de labelliser des parcours déjà existants comme mathématiques et lettres par exemple. Il s'agirait de rendre visible ces licences sur parcoursup.

Selon M. TOCQUER, tous les étudiants ne seront pas admis sur parcoursup. Il est donc possible de supposer que l'on aura à nouveau des étudiants qui n'auront pas été reçu sur parcoursup mais qui passeront et auront le concours. A l'INSPÉ de Bretagne, un groupe en interne réalise une veille institutionnelle : les annonces devraient arriver au premier trimestre. Un travail du réseau des INSPÉ est réalisé avec France Université pour penser à une nouvelle licence. Cette réforme permettra de faire transition vers une approche par compétences. Aujourd'hui l'accréditation des INSPÉ ne permet de délivrer que des masters.

M. GIMONET demande si l'INSPÉ a des informations sur la nature du concours?

M. TOCQUER répond que les décrets relatifs au concours seront probablement pris fin mars, il est difficile de savoir ce qui va être décidé sur une fin de licence 3. La crainte est que les critères soient très académiques et que des éléments de professionnalisation soient absentes. Le risque c'est l'éclatement, la disparité. Il faut que chacun vise un objectif commun pour attirer

une cohorte d'étudiants comme c'est le cas actuellement. L'INSPÉ pourrait être un soutien pour la préprofessionnalisation et dans le premier degré pourquoi pas une formation de niveau licence pour le premier degré ?

M. TOCQUER rappelle que l'INSPÉ de Bretagne veut éviter la mise en concurrence et qu'il souhaite travailler sur la coopération et la complémentarité des partenaires. Il serait par exemple possible de co-accréditer une licence avec les 4 universités bretonnes.

Mme HERGOTT se propose d'articuler réforme et approche par compétences. Elle fait, avec M. JOUAN, un résumé de la façon dont la réflexion s'est engagée. Les maquettes actuelles ne sont pas organisées, explicitées et surtout évaluées sous l'angle des compétences. Mme HERGOTT rappelle comment la communauté a été conduite à réfléchir à la possibilité d'une approche par compétences (demande de clarification des étudiants, préconisations du COSP, demande de l'UBO, demande du ministère de l'enseignement supérieur, demande d'être adossé au registre RNCP). Notre université s'engage aussi dans cette démarche avec nous. Mme HERGOTT et M. JOUAN ont rencontré le SIAME UBO et son équivalent à Rennes 2. A l'UBO, un portfolio est développé (IUT), il pourrait être déployé dans les autres composantes.

A l'INSPÉ, une équipe projet a été constituée, des rencontres ont été programmées (INSPÉ de Bourgogne, Créteil, Lyon), formation à l'IFÉ (décembre 23-mars 24), et à l'IH2EF en mars 24.

Il s'agit de construire un référentiel de formation APC. M. JOUAN en précise les étapes : identification de domaines de compétences communs (donner de la lisibilité pour les étudiants et les formateurs, les partenaires), mobilisation de collectifs de travail (parcours, départements, collectifs institutionnels) en veillant à l'association des collègues universitaires partenaires. La fin de la première étape se clôturera par la validation des domaines de compétences retenus par la communauté (préférendum). L'ensemble de la communauté est tenue informée (par un moodle et des compte-rendus réguliers). L'étape 2 consistera à travailler autour des compétences constitutives et la construction de SAE (Situation d'Apprentissage et d'Evaluation)

Mme COUTHON : la mobilisation importante que vous décrivez est très intéressante, que signifie-t-elle ?

Pour Mme BONNETON-BOTTE, cette mobilisation est aussi le signe d'une crainte (quelle place des disciplines ? quel cadre théorique ? etc.). Elle demande comment l'UBO a accompagné la démarche à l'IUT ?

Mme COUTHON ne peut pas répondre pour l'IUT. Il faudrait le leur demander, une démarche identique se met en place à l'ESIAB. Mme GUICHARD répond que pour l'IUT, c'était le projet d'une équipe mais tout le monde n'était pas d'accord. Il faut un groupe moteur. L'IUT est encore dans une démarche expérimentale avec KARUTA. Mais il y a aussi toujours des craintes, les membres UBO sont divisés. On travaille à démystifier cette APC. Sur la question de la définition, un début de réponse, c'est de trouver la définition qui fait consensus en travaillant avec la composante de maïeutique LABSET.

Mme HERGOTT conçoit qu'effectivement la définition est importante mais que le choix a été fait de ne pas débattre sur cette question en s'inspirant de l'INSPÉ de Bourgogne et en se fondant sur les invariants communs aux différentes définitions. En effet, on retrouve cette

tension avec le modèle disciplinaire fondé sur les savoirs scientifiques et une approche fondée sur le RNCP.

M. GIMONET dit qu'il est important de ne pas "politiser" la question. Il faut rassurer les collègues et ne pas aller dans des analyses micro. Il est aussi essentiel de s'appuyer sur les services de formation continue, il y a des liens à faire pour progresser collectivement. Selon lui, le lien formation métier/savoirs universitaires SHS est facilité du fait de nos spécificités.

M. LORINQUER évoque l'importance d'intégrer à la réflexion les praticiens, maîtres d'accueil, tuteurs des étudiants. Ne pas dénaturer les compétences mais les rendre accessibles et lisibles.

M. PINTE a suivi de près la mise en place de l'APC sur l'IUT ça n'a pas été facile au début avec les collègues qui étaient disciplinaires, ce sont les situations de SAE qui ont décrystallisées les tensions car tout le monde a trouvé cela pertinent. Certaines se déroulent en mars. Les limites qu'il identifie actuellement : cela démultiplie les évaluations (exemple projet tutoré: 50 compétences identifiées et évaluées ou items), l'autre faiblesse c'est que la validation soit re-traduite en note. Un questionnaire vient d'être lancé pour savoir comment a été vécu l'APC. M. PINTE trouve que c'est très pertinent comme approche par l'INSPÉ. M. JOUAN considère que les compétences doivent être globalisantes et non trop ciblées, on serait sur 10 domaines de compétences. A Dijon, et à Aix-Marseille, ils sont passés à une évaluation sans note.

4. Convention cadre recherche

Mme BONNETON-BOTTE rappelle le rôle de la convention cadre qui avait été signée en 2022.

Convention signée par l'INSPÉ, l'UBO et la Région Académique Bretagne pour sécuriser l'accès des chercheurs au terrain. Une première convention a été signée en 2022, revisitée par les cellules juridiques. Un nouveau document est finalisé désormais. Il est actuellement relu par les DASEN avant signature. Un premier protocole d'accueil a été signé sur cette base pour une doctorante d'une enseignante-chercheuse de l'INSPÉ.

Cette convention prévoyait aussi une plateforme coopérative de recherche en éducation : le cahier des charges est rédigé. Le financement côté INSPÉ est planifié. L'agence Insite est en charge de l'opération. Une livraison d'une prémaquette est prévue pour avril. M. TOCQUER remercie Mme BONNETON-BOTTE pour son engagement et celui de M. GAGNEBIEN (ex responsable CARDIE) sur ce dossier.

5. Le quart d'heure recherche du COSP

Invitée par la directrice adjointe en charge de la recherche, Mme BLAT (CREAD) présente son contexte de recherche, les cadres méthodologiques et théoriques. Elle réalise actuellement un post-doctorat au CREAD. Sa thèse portait sur le développement professionnel des enseignants et enseignantes, un sujet qui peut contribuer à nourrir la réflexion à la veille d'une réforme. Elle a par ailleurs réalisé un travail exemplaire de mise en œuvre de l'itinéraire personnel de recherche sur le site de Rennes lorsqu'elle était ATER sur le site de Rennes, ce pourquoi Mme BONNETON-BOTTE la remercie.

Texte transmis par Mme BLAT : “ Jeune docteure du CREAD (thèse soutenue le 7/12/22), ma recherche doctorale propose une analyse de l’activité enseignante, dans une perspective de développement professionnel. Le cadre d’analyse mobilisé se centre sur la dynamique des intentions depuis celles des prescripteurs jusqu’à celles de l’enseignant en amont de la séance, puis, telles qu’elles s’ajustent en situation d’enseignement. Notre étude se centre sur le cas de l’enseignement des sciences à l’école élémentaire, en situation ordinaire. Un panel de six enseignants expérimentés est constitué autour de séances portant sur la construction du concept de matière (du CP au CM2). Une analyse de contenus des programmes de l’école élémentaire permet de caractériser les intentions des prescripteurs. Pour chaque enseignant, un enregistrement vidéo d’une séance est réalisé, agrémenté de deux entretiens (un avant et un après la mise en œuvre). Ces données sont transcrites et analysées de manière à décrire finement l’activité *réelle* de chacun (au sens de Clot, 2000), et la manière dont elle s’organise. Nous constatons qu’un seul enseignant sur les 6 du panel parvient à faire construire aux élèves un questionnement permettant de développer la pensée des élèves sur le concept initialement visé. Les autres recourent à des arguments d’autorité (Morge, 2016) pour institutionnaliser le savoir visé, ce qui engendre des résultats potentiellement négatifs en termes d’apprentissage des élèves (Oliveira, 2010). Nous constatons en outre, que cet enseignant n’est « pas sûr de faire ce qui est attendu » (sentiment de compétence très faible), tandis que les autres se déclarent satisfaits. Ces derniers, bien qu’expérimentés, ne perçoivent donc pas le phénomène de *fiction d’identité* entre le savoir à enseigner et le savoir effectivement enseigné (Chevallard, 1985), dont ils sont victimes. Nous montrons également qu’il n’y a pas de corrélation directe entre la maîtrise des savoirs disciplinaires des enseignants et leurs dynamiques intentionnelles. Un levier de développement professionnel pourrait donc consister à aider les enseignants à mieux comprendre leur propre activité afin qu’ils puissent hiérarchiser différemment les informations dont ils disposent et les indices qu’ils perçoivent. C’est-à-dire les aider à reconceptualiser leur activité afin qu’ils puissent transformer ce qu’ils jugent utile de transformer.

Le contrat post-doctoral qui me lie à l’UBO me permet d’approfondir cette recherche selon deux dimensions. La première se focalise sur le développement professionnel dans l’enseignement des sciences : Un travail coopératif est engagé sur le temps long de l’année scolaire, pour voir comment une enseignante expérimentée s’approprie ces outils théoriques pour mieux comprendre et éventuellement transformer sa pratique ; En parallèle, une collaboration internationale me permet de participer à l’élaboration d’un modèle précurseur des transformations chimiques pour l’école élémentaire. La seconde dimension vise à éprouver le cadre des dynamiques intentionnelles dans d’autres disciplines : Une étude comparative en sciences et en histoire met ainsi au jour des difficultés professionnelles précises sur lesquelles pourraient porter des programmes de développement professionnel ; Une seconde étude en cours vise à identifier les éléments qui nourrissent le développement professionnel des enseignants dans le cadre d’un dispositif de « constellation » en français. Ces travaux ouvrent d’autres pistes de recherche. Je projette ainsi d’analyser plus spécifiquement les dynamiques intentionnelles d’autres catégories d’intention, notamment l’intention d’inclure des élèves à besoin éducatifs particulier (partenariat envisagé avec l’Université de Chypre). J’aimerais également poursuivre les essais prometteurs menés en analyse de pratique avec les stagiaires MEEF, qui consistent à mobiliser ce cadre d’analyse pour travailler à l’élaboration de stratégies didactiques opérationnalisables pour chacun.

M. TRICOT remercie Mme BLAT pour cette présentation claire et intéressante de ces travaux.

Délibérations mises au vote :

6. Évaluation de la formation : préconisations au conseil d'institut et à la direction

La synthèse des conseils de perfectionnement et des préconisations du COSP sont présentés par Mme HERGOTT.

Elle précise qu'un temps de visio sera proposé pour travailler sur la configuration des conseils de perfectionnement qui ne permet pas toujours de faire émerger toutes les tensions qui traversent les formations.

Mme HERGOTT apporte des précisions sur les travaux des perfectionnements en fait un lien avec le sujet de la démarche qualité. Ce regard sur la formation est d'autant plus important que nous sommes à l'aube d'une réforme : "Il est nécessaire aujourd'hui surtout d'interroger la façon dont la maquette actuelle a été conçue, pensée, mise en œuvre. Y a-t-il alignement pédagogique entre les intentions pédagogiques et le réel ?"

Autre sujet, la question de la représentativité des instances et la présence des acteurs. Les conseils et les instances se retrouvent et doivent représenter la communauté ainsi que les partenaires académiques et universitaires ainsi que les usagers. Pourtant les conseils de perfectionnement ne sont pas toujours investis à la hauteur de nos besoins, en particulier par les praticiens qui ont d'autres contraintes et les étudiants qui ne saisissent pas toujours les enjeux. Après les conseils, Mme HERGOTT s'est autorisée à proposer un temps d'échange en CVE pour repreciser le fonctionnement de l'institut et la place des instances. Elle va demander aux élus de l'aider à mobiliser la population étudiante.

Dans les conseils par mention, le travail sur l'UE recherche a été présenté afin de donner à voir aux conseils ce que pourrait apporter un questionnaire sur les UE 1, 2, 4.

En premier degré, cela a permis de décider le conseil de faire effectivement un questionnaire permettant d'aborder la formation dans son ensemble. Ce questionnaire est prévu pour mai de cette année. Une longue discussion a été menée sur la façon dont les praticiens peuvent enrichir la formation. Il nous faut réaliser une cartographie des interventions des praticiens pour observer les équilibres. Le travail sur l'APC oblige les équipes à se questionner sur l'alignement entre les situations d'enseignement et les situations d'évaluation : c'est une analyse et un bilan qu'il faut faire, les étudiants questionnent beaucoup les modalités de contrôle de connaissance. Une discussion a eu lieu sur l'introduction d'une APC, quel regard porter sur la démarche ? La discussion est revenue sur la nécessité d'impliquer les étudiants et les praticiens.

En second degré, le conseil de perfectionnement est revenu là aussi sur la nécessité d'un questionnaire. La démarche APC a fait l'unanimité, le conseil a insisté sur l'importance qu'il y avait à travailler avec les services universitaires support. Il est important pour la légitimité de la démarche d'impliquer les universités partenaires. Le partage d'expériences par les pairs a été mentionné comme un levier.

En conseil de perfectionnement, encadrement éducatif, la démarche qualité a été aussi abordée. Les étudiants plus que d'autres n'hésitent pas à dire qu'ils ne passeront pas les concours tout en passant le master. Le suivi de cohorte est ici important pour comprendre les parcours à N + 1 et quelles compétences ont été développées et transférées à d'autres métiers. Actuellement, il y a rupture de lien, donc aborder les étudiants en amont permettrait

de mieux aborder cette démarche. Question de Mme BONNETON-BOTTE : Pourquoi s'inscrivent-ils s'ils ne veulent pas le concours? Réponse de la Mme HERGOTT : ils s'intéressent à d'autres métiers, ils cherchent à rester dans la région, ils peuvent obtenir des emplois dans le privé - sans pour autant devenir CPE. Il a aussi été rappelé qu'il fallait donc être plus explicite dans les compétences travaillées pour que les chefs d'établissements puissent mieux accompagner les professionnels.

M. TOCQUER : dans beaucoup de composantes, les conseils de perfectionnement se font par cours plutôt que par mention. Quel est l'avis de la DA FI sur ce point ?

Mme HERGOTT : "c'est le cas du second degré, c'est une raison de la moindre implication des collègues. Le conseil par mention n'est peut-être pas la meilleure solution. Un compromis pourrait être de faire des commissions préparatoires par parcours mais avec la difficulté de faire une synthèse satisfaisante.

Mme BONNETON-BOTTE : ne faut-il pas faire aussi un questionnaire à destination des enseignants pour les équipes pédagogiques?

M. TRICOT : c'est une discussion importante qui pourrait être un objet de COSP à part entière.

Un point doit être prévu lors d'un temps de travail COSP sur les conseils de perfectionnement : comment recueillir l'information pour améliorer la préparation des conseils de perfectionnement et la consultation de tous ?

Discussion et débat : Politique scientifique et recherche à l'INSPÉ de Bretagne

7. Espace collaboratif de recherche : du projet à son opérationnalisation

- Il est demandé un avis du COSP sur la composition et les fonctions du conseil scientifique de l'espace collaboratif de recherche en éducation

Étant donné le temps imparti (16h55) et le nombre d'absents en fin de séance, il est décidé par le président de ne pas procéder à un vote au cours de cette séance.

Fin de la séance à 17h.